

Conditions Spécifiques

Option multi écran TV

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement, des offres de la gamme Formule Orange Internet, livebox, livebox Magik, Classik (à la Réunion), internet + TV, les Optimales + internet + TV, de l'offre la fibre ou des Conditions Spécifiques TV pour les Pros.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Au sens des présentes Conditions Spécifiques, on entend par :

- *Option multi écran TV* : Service optionnel à la TV d'Orange permettant notamment, via un décodeur compatible, tel que décrit à l'article 3 « Description et conditions d'accès au Service », de visionner simultanément deux programmes différents du bouquet TV d'Orange sur deux téléviseurs différents (ci-après désigné le Service)

Ledit Service permet également d'accéder à des offres de contenus, pour permettre de regarder les mêmes bouquets que sur le premier poste TV, sur le deuxième poste de TV sauf en cas de souscription d'un bouquet TV payante, auprès d'un partenaire tiers.

- *Zone de couverture* : zone géographique au sein de laquelle France Télécom fournit le Service sous réserve de compatibilités techniques.

- *Décodeur* : récepteur-décodeur vidéo

ARTICLE 3. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom met à la disposition du client domicilié en France dans les zones de couverture, le Service pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé pour, des offres de la gamme Formule Orange, livebox, de l'offre La fibre, les offres livebox Magik, livebox Classik (à la Réunion), internet +TV, les Optimales + internet + TV, et dans le cadre d'un usage strictement privé pour TV pour les Pro. Pour pouvoir utiliser le Service, le client devra disposer d'équipements spécifiques tels que décrits ci-dessous. Une description des fonctionnalités et des caractéristiques techniques du Service est fournie dans le guide d'utilisation du Service. La signature des Conditions Particulières entraîne l'acceptation par le client de l'ensemble des conditions décrites dans les présentes Conditions Spécifiques.

Pour pouvoir bénéficier du Service, le client doit :

- Se situer dans une zone de couverture telle que précédemment définie.
- Disposer de deux décodeurs compatibles

L'abonnement à des bouquets de chaînes de tiers et plus généralement à tout service de tiers Multidiffusion fait l'objet d'un contrat distinct.

Le client devra, au moment de la souscription à l'option multi écran TV et pour pouvoir bénéficier du service, verser un dépôt de garantie pour le deuxième décodeur compatible, dont le montant est disponible sur la fiche tarifaire des offres Internet Orange. Le remboursement s'effectue par virement ou, à défaut, par chèque si France Télécom ne possède pas les coordonnées bancaires du Client, au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter de la restitution de l'objet à France Télécom et/ou la disparition de la cause ayant justifié le dépôt de garantie.

Le client reconnaît être informé que :

- Pour les clients recevant la TV par ADSL, l'option multi écran TV est incompatible avec la HD et le service HD de l'option Time control d'Orange.
- Le Service peut être incompatible ou présenter des dysfonctionnements avec tout autre type de configuration.
- Le Service peut être incompatible avec certains logiciels de communication (émulateurs, fax, Minitel...), d'applications ou autres logiciels, avec des offres Orange, notamment Transveil et certains services Internet accessibles au moyen des technologies ADSL.

- Le client prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de la compatibilité de ses équipements terminaux et du bon fonctionnement de son câblage téléphonique, pour disposer du Service.
- Le client doit disposer d'une bitête sur son antenne satellite pour recevoir le service
- L'utilisation simultanée des services de l'option Multi écran TV et d'Internet ou l'usage simultané de 2 VOD peuvent entraîner une réduction du débit du forfait internet choisi jusqu'à un débit de 512kbps au minimum

ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

4-1 Installation par le client des équipements spécifiques au Service

Le client effectue l'installation du Service chez lui, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans le guide d'utilisation du Service.

4-2 Mise en service par France Télécom

Celle-ci est effectuée par France Télécom au niveau de ses plates-formes de service.

Elle sera considérée comme effective à la date stipulée dans le courrier transmis au client. La date de mise en service concerne non seulement la première souscription au Service, mais également la fourniture du Service au client qui ayant précédemment souscrit au Service déménage au sein de la Zone de couverture. France Télécom est fondé à facturer le Service à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 5. SERVICE APRÈS-VENTE ET ASSISTANCE À L'INSTALLATION

En cas de difficultés liées à l'installation et à l'utilisation des fonctionnalités du Service, le client peut contacter le service d'assistance téléphonique à l'installation, au numéro et aux horaires indiqués dans le guide d'utilisation. En cas de dysfonctionnement des équipements mis à disposition par France Télécom dans le cadre du Service, France Télécom assure l'échange standard des matériels, sous réserve que le client ne soit pas à l'origine de son dysfonctionnement et sous réserve que le client le rapporte dans le point de Service Après-Vente que lui indiquera son distributeur ou l'assistance technique par téléphone au 3900 (3901 pour l'offre TV pour les Pros) au prix d'une communication locale depuis une ligne fixe Orange.

- Depuis la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion où le taux de TVA est à 8,5 %, 0,071 € par appel, puis 0,025 € par minute du lundi au vendredi de 8h à 19h hors jours fériés, et de 0,071 € par appel, puis 0,013 € par minute le reste du temps.
- Depuis la Guyane, Saint Martin et Saint Barthélemy où le taux de TVA est à 0 %, 0,065 € par appel, puis 0,023 € par minute du lundi au vendredi de 8h à 19h hors jours fériés, et de 0,065 € par appel, puis 0,012 € par minute le reste du temps.

Le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec votre conseiller depuis une ligne fixe Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs.

ARTICLE 6. DURÉE

Les présentes Conditions Spécifiques sont conclues pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à 3 jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours

ARTICLE 7. PRIX

Le tarif du Service est celui en vigueur à la Fiche tarifaire des offres Internet Orange, en vigueur.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom met en oeuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service jusqu'au filtre inclus. Ce filtre doit être installé au plus près du point de terminaison de la ligne téléphonique. Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec le décodeur conforme aux spécificités techniques décrites dans le guide d'utilisation. La responsabilité de France Télécom ne peut être engagée dans les cas suivants :

- installation et utilisation du Service non conforme aux présentes ou au guide d'installation et d'utilisation.
- piratage ou détournement de l'utilisation du Service par le client ou par un tiers affectant la fourniture du Service et ayant pour cause ou origine la connexion avec les équipements terminaux du client.
- agissements du client contrevenant aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

France Télécom n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle que manière que ce soit des services et des contenus fournis par des tiers ainsi que de l'usage que le client fait de ces services et de ces contenus. En particulier, dans l'hypothèse d'une résiliation des présentes Conditions Spécifiques, la responsabilité de France Télécom ne peut pas être engagée si le client ne résilie pas les contrats souscrits auprès des tiers.

8.2 Responsabilité du client

Le client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Le client est seul responsable de son usage du Service et de tout préjudice, direct, matériel causé par lui-même à France Télécom ou à des tiers du fait de son utilisation du Service. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

ARTICLE 9. RÉSILIATION

Le client peut imprimer le formulaire de résiliation sur le lien suivant : <http://assistance.orange.fr/2611.php> et l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**France Télécom multi écran TV
TSA 10018
59878 Lille CEDEX 9**

À l'exception des clients titulaires d'une offre la fibre qui peuvent résilier le service par téléphone au 0800 10 75 75 (appel gratuit depuis une ligne fixe Orange, si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, consulter ses tarifs.). Lors de la résiliation, le client doit impérativement restituer les Matériels loués à France Télécom, en bon état de fonctionnement conformément aux stipulations de l'article 10 – Restitution ou échange des matériels.

ARTICLE 10. RESTITUTION OU ÉCHANGE DES MATÉRIELS

En cas de résiliation de l'option par le client, le client restitue l'un des décodeurs en bon état de marche, dans le cas où ceux-ci sont la propriété de France Télécom. En métropole, cette restitution s'effectuera par courrier à l'adresse indiquée sur le bon de retour qui lui sera envoyé. En Outre mer, cette restitution devra s'effectuer en boutique Orange. Lors de la remise du décodeur, le Client recevra un bon de confirmation de restitution attestant de sa restitution effective, propriété de France Télécom.

En cas de résiliation des Conditions Générales d'Abonnement de son offre Internet TV Téléphone Orange par le client, le client restitue les équipements en bon état de marche, dans le cas où ceux-ci sont la propriété de France Télécom, en les restituant par courrier pour la métropole. Dans les zones d'Outre Mer, cette restitution s'effectuera en boutique.

En cas de non-restitution des matériels dans le délai d'un mois à compter la demande de résiliation de l'option et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, pendant un délai de 7 jours, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur. En cas de retour du Décodeur et/ou de ses accessoires en mauvais état de fonctionnement ou en cas de retour incomplet, France Télécom conservera le dépôt de garantie versé pour le Décodeur.

ARTICLE 11. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance du Service, le client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les éventuels équipements doivent être retournés en agence en boutique Orange.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Le client peut exercer ce droit auprès de sa boutique Orange par téléphone ou par courrier.